

Genève, le 20 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

aucune restriction

20 ans après la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les mines restent un problème non résolu.

Aujourd'hui, les mines antipersonnel tuent et mutilent plus de personnes qu'au cours des années précédentes. Les conflits récents ont entraîné une nouvelle utilisation de mines antipersonnel, et par conséquent beaucoup de nouvelles victimes, alors que leur nombre diminuait constamment depuis plusieurs années. 20 ans après la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'action contre les mines reste donc plus que jamais d'actualité.

Augmentation du nombre de victimes

Après presque deux décennies de baisse régulière, le nombre de victimes a de nouveau augmenté en raison des conflits qui se poursuivent en Syrie, en Irak et au Yémen. Actuellement, il y a plus de 20 victimes par jour, une tragédie non seulement pour les survivants, mais aussi pour leurs familles et des communautés entières. Parmi les victimes, 80 % sont des civils, dont près de 40 % sont des enfants. Aujourd'hui encore, plus de 60 pays sont contaminés par des mines antipersonnel.*

Nouvelle contamination à grande échelle au Moyen-Orient

Actuellement, de vastes étendues de terres, des villages et des quartiers entiers sont minés. A la fin des conflits, alors que les villes sont libérées, les mines délibérément placées, causent des dommages inacceptables aux civils. L'exemple le plus récent est la ville syrienne de Raqqa, libérée en octobre de cette année. Les mines entravent massivement la libre circulation des personnes déplacées et leur retour en toute sécurité, paralysent l'accès à l'aide humanitaire et entravent la reconstruction. En outre, cette situation alimente et accentue les mouvements de réfugiés.

Exposition publique à Genève

Il y a 20 ans, le 3-4 décembre 1997, le mouvement pour bannir les mines terrestres a abouti à la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également appelée "Convention d'Ottawa", qui est devenue une référence en matière de désarmement humanitaire. Afin de commémorer les efforts de ce traité historique pour l'élimination des mines terrestres et les souffrances causées par ces armes, le [Centre international de déminage humanitaire de Genève \(GICHD\)](#) et [Handicap International Suisse](#) organisent conjointement une exposition publique à Genève, en collaboration avec [l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention](#).

Cette exposition met en lumière l'histoire de ce fléau et le processus qui, il y a 20 ans, a réuni les États et la société civile d'une manière sans précédent pour interdire ces armes. Elle met également en lumière le rôle de la lutte antimines et de Genève dans ce domaine particulier, les progrès réalisés et les défis qui restent à relever.

L'exposition aura lieu:

Du 27 novembre au 3 décembre, au Rond-Point de Plainpalais

Du 4 au 11 décembre, sur la Place des Nations

Ouverture officielle

Le 4 décembre à 13h00

Place des Nations, Genève

Dès le 27 novembre, l'exposition pourra être consultée en ligne sous : www.togetheragainstmines.org



À propos de la Convention

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un instrument de droit international qui interdit la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation des mines antipersonnel. La Convention est entrée en vigueur le 1er mars 2009. Il est le résultat du "Processus d'Ottawa", un processus autonome de négociation de traités à l'extérieur d'un forum facilité par les Nations Unies dans le but d'interdire les mines antipersonnel.

www.apminebanconvention.org

Le rôle de Handicap International

En 1992, face à une augmentation sans précédent des morts et personnes mutilées par les mines antipersonnel, un groupe de six organisations non gouvernementales, dont Handicap International, a créé la Campagne Internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL).

En 1997, Handicap International a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils signent une interdiction mondiale des mines antipersonnel, plaçant devant les Nations Unies à Genève un symbole des nombreuses victimes de ces armes: *Broken Chair* (chaise cassée). Handicap International a également joué un rôle central dans les efforts visant à amener d'autres organisations de la société civile à s'unir avec des Etats partageant les mêmes vues et à conclure ce traité historique. La même année, ICBL a été récompensée pour sa détermination à demander cette Convention en se voyant attribuer le Prix Nobel de la Paix.

www.handicap-international.ch

Le rôle du Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD)

C'est précisément lors de la signature du traité, les 3 et 4 décembre 1997, que la Suisse a annoncé qu'elle mettrait en place un centre destiné à faciliter le travail des membres de la Convention. Peu après, le GICHD est né. Le GICHD, centre mondial d'experts qui fait référence dans le monde de l'action contre les mines, s'efforce de réduire l'impact des mines, des armes à sous-munitions et d'autres dangers explosifs, en partenariat étroit avec les organisations de lutte contre les mines et d'autres acteurs de la sécurité humaine.

Le GICHD abrite également le Secrétariat de la Convention (l'Unité d'appui à la mise en œuvre) qui apporte un soutien au Président de la Convention, au mécanisme de mise en œuvre et à tous les pays qui cherchent à mettre en œuvre la Convention et à remplir la promesse faite aux victimes des mines terrestres et à réaliser un monde sans mines.

www.gichd.org

Contact

Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD)

Andrea von Siebenthal, Communication Manager

T: +41 (0)22 730 93 38 | M: +41 (0)79 693 43 23

a.vonsiebenthal@gichd.org | www.gichd.org

Handicap International Suisse

Nadia Ben Said, Responsable des relations médias

T: +41 (0)22 710 93 36 | M : +41 (0)76 321 48 11

nbensaid@handicap-international.ch | <http://www.handicap-international.ch/>